

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 55 - 2023 relative à une campagne d'emplois complémentaire

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3,
Vu l'article 33 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve, dans le cadre d'une campagne d'emplois complémentaire, la publication au fil de l'eau des deux postes d'enseignants-chercheurs suivants :

- Un poste PR section 70 (INSPé - CEREP)
- Un poste MCF section 19 (UFR SESG - CEREP)

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	21
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	29	Pour	22	Contre	7	Abstention	0
---------	----	------	----	--------	---	------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation


 le 14/12/2023

Le vice-président du conseil d'administration

Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Note campagne d'emplois complémentaire
Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/12/2023

Document mis en ligne le : 20/12/2023